

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 12 septembre 2016 à 18h00, à la Mairie



Présents : Gisèle JEAN, Didier NIQUET, Alain BERTRAND, Noëlle DI ROSA, Brigitte BONDUELLE, Cécile CARON, Jean Pierre ARP, Christophe DUDOGNON, Betty VIELLA, Lesley KOOLMAN

Absents excusés : Jérôme CERISIER, Pierre SURAULT

Jérôme CERISIER a donné pouvoir à Gisèle JEAN

Pierre SURAULT a donné procuration à Brigitte BONDUELLE

Absents : Grégory BAL, Sébastien GUILLEMAIN

Secrétaire de séance : Didier NIQUET

Date d'envoi des convocations : **2 septembre 2016.**

Ordre du jour :

- ✓ Bilan moral et financier de la saison d'été
- ✓ Achat de matériel
- ✓ Ecole : bilan rentrée scolaire, périscolaire, travaux et financement
- ✓ Délibération : adhésion à Eaux de Vienne de la commune de Basses
- ✓ Délibération : financement du PLUI
- ✓ Présentation bilan social 2015
- ✓ Emprunt pour extension du camping
- ✓ Informations et questions diverses

- Journée du patrimoine du 17 septembre
- Pot des bénévoles
- Compétence assainissement / loi Notre
- Licence 4 - restaurant
- Dotations Etat et autres collectivité 2016

Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 11 juillet 2016 à 18 h 00 est approuvé à l'unanimité

Le Maire demande l'autorisation au conseil municipal d'ajouter plusieurs points à l'ordre du jour :

- ✓ CLECT : financement du PLUI suite à la prise de compétence par la CCM et répartition des charges des offices de tourisme
- ✓ acceptation de dons - budget du camping
- ✓ acceptation de dons - budget de la mairie
- ✓ subvention OCCE , cooperative de l'école
- ✓ ouverture du camping et tarifs des emplacements 2017

1. BILAN MORAL ET FINANCIER DE LA SAISON D'ETE : festival, camping , baignade et buvette

Madame le Maire rappelle les objectifs du **festival d'été** :

Faire accéder à la culture dans sa diversité (théâtre, musique et expositions) un large public local et sur le sud Vienne.

Développer la convivialité entre habitants en s'appuyant sur le tissu associatif.

Développer les activités offertes aux touristes (résidences secondaires, gîtes, campeurs).

Le festival a été un très grand succès du point de vue de la fréquentation : plus de 5000 personnes sur les 10 concerts et spectacles dont 200 pour le théâtre. Une très forte fréquentation près de 400 personnes pour l'exposition d'Emmanuelle ZENATI et Emmanuelle COIFFARD à l'atelier Moreau.

Deux spectacles ont dépassé les 700 personnes : Kodama et las Gabachas de la Cumbia. Ils ont nécessité une logistique particulière.

Les spectateurs sont venus de la commune, des communes limitrophes (Usson, Bouresse, Moussac , Persac, ...) mais également de Chauvigny, Confolens, Montmorillon, Poitiers , voire du châtelleraudais. L'extension du périmètre montre l'intérêt porté à ce genre de manifestations de qualité et gratuite.

Le festival est totalement autofinancé par des subventions (Région, Département, contribution du Maire) et les repas organisés par le conseil municipal avec les associations.

Un bilan sera fait avec les associations courant novembre avec des propositions pour l'été 2017.

Pour le camping et la buvette: la fréquentation a été en forte hausse près de 60% de plus que l'an passé. Les lodges ont été un moteur pour permettre sur les sites le repérage de notre camping passé désormais en deux étoiles.

La buvette a battu tous les records de son histoire en raison des concerts et de la belle saison, de l'efficacité de ses saisonniers.

L'activité baignade, présentée par Brigitte BONDUELLE, a connu un succès à partir de mi-juillet puis une très forte fréquentation tout le mois d'août en raison de la conjonction de deux facteurs : la canicule et le passage d'un reportage sur France 3 diffusé deux fois. Les effets ont été immédiats : plus de 400 baigneurs recensés par jour et 500 à 700 personnes sur l'aire de loisirs. Le surveillant de baignade a été très apprécié des familles. La qualité de l'eau de la vienne contrôlée par l'Agence régionale de Santé toutes les deux semaines est restée très bonne. A noter que celle de la pataugeoire l'est toutes les semaines et que des travaux de rénovation devront être entrepris pour l'été prochain. Didier NIQUET a demandé des devis à deux entreprises.

Seul bémol, du fait des fortes chaleurs : la Maison du Terroir a été moins fréquentée en août.

Le bilan financier du camping sera débattu à la commission finances en octobre puis présenté en conseil le 17 octobre.

2. VOIRIE : TRAVAUX EN COURS ET COUT

Madame le Maire rappelle que la commission voirie avait arrêté comme travaux prioritaires pour 2016 : la réalisation de deux plateaux en entrée de bourg route de Moussac au lieu dit chez Renard et Route de Lussac à la hauteur du salon de coiffure. Ces propositions font suite aux enregistrements de vitesse effectués en 2014-2015 par la direction des routes. Le marché est passé par le syndicat de voirie et a été acté au printemps 2016. Les travaux commencent en semaine 38 soit fin septembre.

Les deux plateaux font l'objet d'une subvention à hauteur de 20 % du conseil général. La commune assumant le reste soit : 9954.82 €.

L'autre priorité étant donné l'état de la voie communale est la route menant à Maison Rouge pour un coût de : 13739.21 €

Madame le Maire note que même après la fusion des communautés de communes en 2017, la voirie du bourg et des hameaux avec peu de maisons restera à la charge des communes ; les parties passant en intérêt communautaire seront par exemple des routes reliant deux communes comme la route de la Taupelle en très mauvais état mais dont le coût ne peut être assumé à ce jour par la commune.

Pour assurer la sécurité des automobilistes, madame le Maire a demandé à la direction des routes de bien vouloir refaire la D25a de la D8 à Moussac. Cette demande a été acceptée et sera mise en chantier début octobre.

La commune garde à sa charge l'entretien de la Pommeraie et du bourg où des coussins berlinois seront posés en fin d'année par les agents communaux pour un coût de 6544.80 € l'ensemble.

La commune fait un effort tout particulier de signalisation, de petite réparation des routes et des accès à la départementale.

Rue du stade : le remplacement des trottoirs abimés il y a une dizaine d'années a été effectué par les agents communaux. Coût : 1100 euros de matériel.

Peussot : la mise en place de bordures pour permettre l'évacuation des eaux pluviales sera faite à l'automne.

Puyrajoux des travaux d'évacuation des eaux sont effectués par les agents.

Le montant global des travaux se monte à : 31339.83 € (sans Peussot et Puyrajoux)

La commission voirie se réunira en novembre pour déterminer les priorités de 2017, sachant que la rue de la poste avait été déjà actée comme prioritaire.

3. ACHAT DE MATERIEL

Didier Niquet propose un vote de principe sur l'achat de matériel pour les agents techniques.

Par ailleurs il a été demandé à l'entreprise DAILLER de voir l'état des deux gazinières salle des fêtes et école, de les réparer si possible. En cas d'impossibilité des devis seront demandés pour remplacer ce matériel en repensant les besoins pour la salle des fêtes.

Le conseil valide ses deux propositions.

4. ECOLE : BILAN RENTREE SCOLAIRE, PERISCOLAIRE, TRAVAUX ET FINANCEMENT

Didier NIQUET présente le bilan de la rentrée 2016 : Pour le RPI ce sont 132 élèves inscrits (effectifs très lourds en maternelle), dont 25 à l'école de Queaux en CE2 et CM1.

La nouvelle enseignante Martine TRINEL a pris ses fonctions à la rentrée et fait part de demandes concernant la classe (mise en réseau des ordinateurs) et la coopérative (subvention de 300 euros à l'OCCE), petit matériel de rangement.

Le Conseil Municipal a effectué une visite de la garderie entièrement rénovée cet été grâce aux bénévoles dont Monsieur MACRAIGNE pour le carrelage et les agents municipaux. Pour un coût total de : 2 220.94 €.

La cantine a été restructurée du fait de l'apport de tables et de chaises offertes par le lycée Jean MOULIN, par l'entremise de Dominique SILLARD. Les radiateurs ont été révisés (302.40 €).

Le jardin de l'école a été clôturé. Le coût total de l'opération est de : 1 891.80 € financé à hauteur de 20% par le département et 10% par la CCM, le reste par la commune.

Une barrière de sécurité a été placée le long de la route à la sortie du car.

Les fenêtres de la garderie seront remplacées avant l'hiver.

Le coût total de ces rénovations est de 4 415.14 € financé à hauteur de 20% par le département et 10% par la Communauté de communes du Montmorillonnais.

La commune apporte les 70 % restant , plus le travail des agents et des bénévoles.

Pour les travaux de 2017, il avait été demandée la réfection de la cour par la commission école et des plateaux par l'enseignant ainsi que l'amélioration du réseau informatique.

Le coût des activités péri-scolaires de l'année 2016-2017 (Yoga, multisports, céramique et escrime) s'élève à 3215.00 €, subventionné à hauteur de 2006.67 €, soit un coût pour la collectivité de 1208.33 €.

5. MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE "EAUX DE VIENNE - SIVEER"

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 5211-5-1, L5711-1, L5211-17 et L5211-20 ;

Vu l'arrêté interpréfectoral n°2013-D2/B1-018 du 5 février 2013 portant fusion des établissements publics de coopération intercommunale en vue de constituer un syndicat mixte à vocation départementale pour l'eau et l'assainissement sur la base du Syndicat Intercommunal Mixte d'Équipement Rural pour l'Eau et l'Assainissement du Département de la Vienne (SIVEER) ;

Vu l'arrêté interpréfectoral n° 2013-D2/B1-072 du 15 novembre 2013 modifiant l'arrêté interpréfectoral n°2013-D2/B1-018 du 5 février 2013 ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République dite loi NOTRe ;

Madame le Maire, rappelle que la collectivité est membre du syndicat mixte « Eaux de Vienne – Siveer » et informe le Conseil Municipal que par délibération en date du 30 juin 2016, le Comité Syndical d'Eaux de Vienne – Siveer a approuvé ses statuts.

Madame le Maire indique que le projet visant à modifier les statuts intègre essentiellement les objectifs et dispositions de la loi NOTRe et notamment l'application du mécanisme de représentation substitution pour la représentation au sein d'Eaux de Vienne – Siveer des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale.

Outre ces dispositions, les actuels statuts visés par l'arrêté interpréfectoral n°2015-D2-B1-025 du 19 août 2015 sont très peu modifiés.

Aussi, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur l'approbation des statuts du syndicat mixte « Eaux de Vienne – Siveer ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'approuver les statuts du syndicat mixte d'« Eaux de Vienne – Siveer » ;
- d'autoriser Madame le Maire à mettre en œuvre la procédure permettant à Madame la Préfète de prendre l'arrêté entérinant cette décision.

Délibération

6. ADHESION DE COLLECTIVITE AU SYNDICAT MIXTE "EAUX DE VIENNE-

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L5211-18 ;

Madame le Maire, après avoir rappelé que la collectivité est membre d'« Eaux de Vienne – Siveer », informe le Conseil Municipal que par délibération en date du 30 juin 2016, le Comité Syndical d'« Eaux de Vienne – Siveer » a donné son accord pour l'adhésion de la commune de Basses au syndicat « Eaux de Vienne – Siveer ».

Aussi, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur cette adhésion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'accepter la demande d'adhésion de la commune de Basses au syndicat « Eaux de Vienne – Siveer » ;
- d'autoriser Madame le Maire à mettre en œuvre la procédure permettant à Madame la Préfète de prendre l'arrêté entérinant cette décision.

7. FINANCEMENT DU PLUI SUITE A LA PRISE DE COMPETENCE PAR LA CCM

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la modification des statuts de la Communauté de Communes du Montmorillonnais en date du 6 novembre 2015 relative à la reconnaissance d'intérêt communautaire sur l'étude, l'élaboration, l'approbation, la révision et le suivi d'un plan local d'urbanisme intercommunal, de plan local d'urbanisme, de document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale.

A cet effet la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) a été amenée à se prononcer sur le financement du PLUi et a émis son rapport le 21 juillet 2016.

L'ensemble des communes membres de la CCM doivent se prononcer, même si elles ne sont pas territorialement concernées et délibérer sur les modalités de ce financement.

Madame le Maire donne lecture du rapport de la CLECT qui aboutit à la définition d'un coût d'opération de 620 000 €.

Ce coût prendra en compte les frais de bureau d'étude, les charges de reproduction et frais administratifs divers, le financement du poste de chargé de mission PLUI sur 4 ans, le financement des PLU en cours ainsi que la mise en place d'un fonds de concours permettant de financer à 50 % le coût restant à charge pour les communes qui étaient en cours de PLU en 2015.

Madame le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal sur le rapport de la CLECT.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- approuve le rapport de la CLECT pour l'Etude, l'élaboration, l'approbation, la révision et le suivi d'un plan local d'urbanisme intercommunal, de plan local d'urbanisme, de document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale.

8. PRESENTATION BILAN SOCIAL 2015

Un bilan social a été réalisé sur la commune, il est présenté en conseil et approuvé.

formation	nbre de jours	formation	nbre de jours	formation	nbre de jours	formation	nbre de jours	formation	nbre de jours	formation	nbre de jours	TOTAL
APC 30/06/2015	0.5	intégration 05/06/2015	2	perfectionnement en peintures intérieures du 1 au 5 juin 2015	5	logiciel Corail 8 et 9/09/2015	2	résolution de problème de maths niveau 1 13 et 25/03-03+17+27/04	5	certificat applicateur des produits phyto 22/01/2015	1	
				intégration 09/03-10/03-19/03 au 20/03 le 27/03/2015	5	réunion des secrétaires de mairies 13/10/2015	1	préparation examen adjoint technique (7) du 31/08 au 24/09/2015	3	recyclage en conduite d'engins de chantier (CACES 8) du 1 au 3/07/2015	3	
						cadastre 10/11/2015	0.5	préparation examen adjoint technique (6) du 24/11 au 11/12/2015	5	perfectionnement en conduite d'engins de chantier (CACES 1 et 8) 9-10/12/2015	2	
						APC 01/12/2015	1					
						logiciel ambre 17/12/2015	1					
TOTAL	0.5		2		10		5.5		13		6	37

FORMATIONS 2015

9. EXTENSION DU CAMPING ET FINANCEMENT

La poursuite de la montée en gamme du camping suppose l'acquisition de chalets de très grande qualité. Madame le Maire va procéder avec l'aide du juriste de la communauté de communes à un appel d'offres. Pour financer ce projet, la commune peut demander des fonds Leader et financer le reste à hauteur de 20 à 40 %.

Pour la réalisation de l'accueil et rénovation de la pataugeoire, des fonds FEADER peuvent être demandés.

Pour la réalisation des nouveaux sanitaires et l'aire de camping-cars des fonds de l'Etat peuvent être demandés.

Nous attendons les devis demandés.

Afin de ne pas se démunir en trésorerie madame le Maire demande un accord de principe pour chercher un complément de financement par prêt bancaire.

Le principe est approuvé à l'unanimité.

10. REPARTITION DES CHARGES DES OFFICES DE TOURISME

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la modification des statuts de la Communauté de Communes du Montmorillonnais en date du 19 février 2014 relative à la prise de compétence "élaboration et mise en œuvre de la politique communautaire du tourisme et promotion touristique du territoire".

A cet effet la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) a été amenée à se prononcer sur le transfert des charges des Offices de Tourisme de Saint Savin, la Trimouille, Montmorillon, L'Isle-Jourdain et Availles Limouzine, et a émis son rapport le 21 juillet 2016.

L'ensemble des communes membres de la CCM doivent se prononcer, même si elles ne sont pas territorialement concernées et délibérer sur les modalités de ce transfert.

Madame le Maire donne lecture du rapport de la CLECT qui aboutit à la définition d'un coût d'opération à 126 774 € et une répartition de ce coût entre les communes suivant la simulation n°7 ci-jointe.

Madame le Maire informe que ces montants viendront en réduction des attributions de compensation versées aux différentes communes.

Ce coût tient compte des subventions versées par les communes ainsi que les coûts d'entretien des bâtiments sièges de chaque office.

Madame le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal sur le rapport de la CLECT.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité (12 abstentions) :

- désapprouve le rapport de la CLECT relatif au transfert des charges des Offices de Tourisme avec réduction de l'attribution de compensation correspondant pour 2016, au motif qu'il faut reconsidérer les charges de bâtiment pour 2017, au motif qu'il faudra reconsidérer cette question en 2017 suite à la fusion des communautés de communes du Montmorillonnais et du Lussacois.

11. ACCEPTATION DE DONS - BUDGET DU CAMPING

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que des administrés ont fait un don pour un montant total de 278 € afin qu'il soit utilisé pour le camping.

Le Conseil Municipal a donc décidé de prendre une délibération afin d'accepter et d'affecter cette somme et tous les autres dons à venir au compte concerné du budget annexe du Camping municipal.

Il est proposé au Conseil Municipal d'accepter d'imputer les dons à l'article 7713.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE définitivement le don de 278 € et tous les autres dons à venir et leur imputation à l'article 7713.

12. ACCEPTATION DE DONS - BUDGET COMMUNAL

Le Conseil Municipal a décidé de prendre une délibération afin d'accepter et d'affecter tous les dons à venir au compte concerné du budget communal.

Il est proposé au Conseil Municipal d'accepter d'imputer les dons à l'article 7713.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE définitivement les dons à venir et leur imputation à l'article 7713.

13. SUBVENTION à la coopérative de l'école de Queaux

Madame le Maire présente au Conseil Municipal la demande de subvention de l'école de Queaux pour sa coopérative à verser à l'association OCCE pour un montant de 300 €. Cette subvention a toujours été intégrée dans la dotation de la municipalité à l'école. Ceci n'est pas légal, la subvention à la coopérative doit se faire de façon distincte .

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve cette subvention

14. OUVERTURE DU CAMPING ET TARIFS DES EMPLACEMENTS 2017

Le camping "Le Renard" sera ouvert du 1er avril au 30 septembre 2017.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'établir les tarifs comme suit pour 2017 :

Tarifs individuels par nuit	Enfant de moins de 12 ans : 1 € Adultes et enfants à partir de 12 ans : 2 €
Emplacement :	2 €
Véhicule :	1,50 €
Branchement électrique	3 €
Garage mort	3 €
Lodges :	Basse saison (avril, mai, juin et septembre) : - 40 € la nuitée - 240 € la semaine Pleine saison (juillet et août) : - 45 € la nuitée - 260 € la semaine
Tarifs groupes par nuit :	Enfant de moins de 12 ans : 0,70 € Adultes et enfants à partir de 12 ans : 1.50 €
Garage mort	3 €
Electricité :	3 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve les nouveaux tarifs

INFORMATIONS DIVERSES

➤ JOURNEE DU PATRIMOINE DU 17 SEPTEMBRE

La journée se déroulera sur le thème de l'eau. Eaux de Vienne assurera la visite de la nouvelle station d'épuration le matin, un pot sera offert à la maison du terroir.

Une petite balade en sous roches est organisé par les marcheurs l'après midi.

Des photos d'artistes locaux sur le thème de l'eau seront exposées sous le barnum de la plage.

Concert en bords de rivière à 21h.

Autres visites : le château de Fougeret et l'église.

➤ POT DES BENEVOLES

Afin de remercier tous les bénévoles qui ont contribué au festival d'été un pot sera offert par la municipalité à 18h à la buvette et un repas. Une cinquantaine de personnes de tous âges sont concernées, ce qui est très important pour une commune comme la nôtre.

➤ COMPETENCE ASSAINISSEMENT / LOI NOTRe

En 2020, la compétence assainissement sera dévolue à la communauté de communes. Un groupe de travail doit se réunir au niveau de la CCM. Plusieurs scénarios sont envisagés, nous en ferons le CR à un prochain conseil.

➤ LICENCE 4 – RESTAURANT

La commune doit racheter la licence 4 au prix du marché et ne peut légalement l'acheter à un prix supérieur.

➤ DOTATIONS ETAT ET AUTRES COLLECTIVITE 2016

FPIC	7944 €
dotation de solidarité rurale	18374 €
dotation nationale de péréquation	12681 €
dotation globale de fonctionnement	119790 €
dotation élu local	2895 €
fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle	28581.54 €

➤ AUTRES RENSEIGNEMENTS

Marché : suite à une demande signalée au concert du 12 août, un marché de producteurs de la commune (légumes bio, volailles, traiteur...) se tient le mercredi matin place de l'église, nous devons relayer l'information le plus possible.

Un marché a besoin de temps pour s'installer. Ceci est à mettre en relation avec le développement de l'association Montplateau pour le développement des circuits courts.

Broyage des déchets verts :

Le tri des déchets est mieux fait mais pose encore problème. Le Simer viendra les broyer avec son engin gratuitement. Nous mettrons une barrière à l'entrée ensuite pour contrôler le dépôt.

Diagnostic des bâtiments publics : nous souhaitons faire faire par un étudiant en stage non rémunéré le diagnostic des différents bâtiments afin d'avoir des propositions de matériaux.

Fin du conseil à 20 h

Prochain conseil le 17 octobre à 18h